

Amélioration constante du réseau routier : visite de chantier des travaux de la RD 446 Entre Mozac et Riom (22 mai 2024)

Plan stratégique
départemental
Horizon 2030

AXE 1

FAIRE DU PUY-DE-DÔME
UN DÉPARTEMENT
OÙ IL FAIT BON VIVRE

Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, a procédé, dans la nuit de mercredi 22 mai, à la visite du chantier des travaux de la RD 446 entre Mozac et Riom, en présence de Stéphanie Flori-Dutour et Jean-Philippe Perret, Vice-présidents du Département et conseillers départementaux de Riom, Christian Mélis, maire d'Enval, et d'autres élus locaux. Ce chantier est une nouvelle concrétisation de l'investissement constant, et massif, du Département pour les 6 972 km de routes départementales, contribuant d'autant à l'amélioration et à la sécurisation de la mobilité des Puydômois sur tous les territoires, tout en veillant à réduire le plus possible la gêne occasionnée pour les usagers.

Le Conseil départemental a décidé d'engager un renouvellement de la couche de roulement de la RD 446 sur les communes de Mozac et de Riom. Votée en travaux de renforcement lors de la session de mars 2024, cette opération d'envergure (16 800 m² traités, 2 800 tonnes de matériaux bitumineux à chaud, budget de 360 000 €) se déroule du 21 au 24 mai. Les travaux sont réalisés sous route barrée avec mise en place d'une déviation afin de garantir la sécurité des intervenants du chantier, des usagers, et garantir une qualité de travail optimale. La maîtrise d'œuvre a été réalisée par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial Clermont-Limagne, et les travaux sont effectués par l'entreprise Colas).

Le chantier, tant dans sa phase de rabotage que de mise en œuvre de la couche de roulement, se déroule de nuit (de 20 h à 6 h) : cela implique certes un coût majoré d'environ 10%, mais ce choix exigeant se justifie par la volonté de limiter le plus possible la gêne occasionnée pour les nombreux usagers de cet axe très emprunté. Les travaux sont réalisés sous route barrée avec mise en place d'une déviation afin de garantir la sécurité des intervenants du chantier, des usagers, et garantir une qualité de travail optimale, tout en permettant la circulation diurne (avec une limitation de vitesse à 50 km/h).

Ce chantier s'inscrit dans l'investissement constant du Département dans l'entretien et l'amélioration de tout son réseau routier, tant dans le cadre de travaux réguliers d'entretien que dans le cadre d'une réponse aux dégradations subies pendant l'hiver.